



La **Société Française de Dermatologie** note que le **rapport bénéfice / risque** de **Diane 35®** (association acétate de

cyprotérone et éthinylestradiol -

2 mg/0,035 mg

)

est

en cours de réévaluation

par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM). Elle souligne que Diane 35® ne devrait être utilisée que dans les acnés modérées de la femme avec hyperandrogénisme sous réserve d'une contraception efficace.

Les facteurs de risque thromboemboliques éventuellement associés (tabac, obésité, âge, antécédents personnels et familiaux...) doivent être pris en compte avant toute prescription.

Celle-ci devrait être réalisée par des médecins ayant une bonne connaissance de l'acné et chaque patiente devrait être informée de ce sur-risque thromboembolique. La Société

Française de Dermatologie attend les données de pharmaco-épidémiologie afin de pouvoir émettre un avis scientifique étayé et participer ainsi, si elle est sollicitée, au débat en cours.

Professeur Olivier Chosidow - Président de la Société Française de Dermatologie